

CROISIERE BLEUE 2022

Avenant N°1 aux Instructions de course

L'article 19.2 (Emargement arrivée) est remplacé par :

Chaque skipper doit émarger après chaque course en envoyant un SMS au numéro du PC course 06.28.18.41.02 dans les deux heures qui suivent son arrivée avec :

- Son numéro de voile
- Son numéro de cagnard
- L'heure estimée d'arrivée

Ceci est valable pour l'arrivée à Calvi et pour l'arrivée à Antibes

Les concurrents n'ayant pas envoyé leur SMS dans les deux heures suivant leur arrivée seront considérés comme non partants (DNC) sans instruction. Ceci modifie la règle 63.1 des RCV.

Les cagnards devront être restitués à partir de 10h du matin dimanche 29 au club house de la SRA ou au plus tard, avant la remise des prix au bastion Saint-Jeaume dimanche soir.

Le Comité de Course, le 24/05/2022 à 09h30

Pierre Roche